



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2022**

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2021**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2021 et le Compte de Gestion 2021 du Receveur, ces comptes concordent.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 667 128,24 €, le résultat de l'année 2021 présente un excédent global de 655 270,21 €.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT 2021**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif du Lotissement 2021 et le Compte de Gestion 2021 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Le résultat global présente un déficit de 266 876,19 € qui sera comblé par les prochaines ventes en cours.

### **VOTE DES TAXES**

Le vote des taux ne concerne que les deux taxes foncières (foncier bâti et non bâti). Depuis 2021, les Communes ne reçoivent plus la compensation de la Taxe d'Habitation qui est compensée par la récupération d'une partie de la Taxe du Foncier Bâti du Conseil Départemental.

Compte tenu que l'effort fiscal de Venoy est toujours inférieur aux communes de même strate, il est proposé aux membres du conseil municipal de garder la même politique de hausse constante mais modérée des taux. Ainsi, le Conseil Municipal décide pour l'année 2022 de n'augmenter les taux qu'à hauteur de 1% soit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUITS attendus</b>
Foncier bâti	38,55%	664 217
Foncier non bâti	57,79%	45 512
Produit fiscal attendu		709 929

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal 2022

**FONCTIONNEMENT : Dépenses = Recettes = 1 955 244,21 €**

**INVESTISSEMENT : Dépenses = Recettes = 3 285 490,79 €**

**BUDGET GLOBAL : Dépenses = Recettes = 5 240 735,00 €**

### **Eléments essentiels des dépenses d'investissement :**

Travaux en Régie, selon les besoins tout au long de l'année.

Travaux sur les bâtiments communaux et aux écoles.

Réfections de voiries, selon le programme de renouvellement.

Travaux d'enfouissements et de réfections d'éclairage, rue de la Tuillerie, rue des Joinchères, rue du Bois, rue de Bleigny et rue des Violettes, selon les besoins et les opportunités.

Alimentation électrique et réfection du parking rue des Marmousets en vue de la résidence séniors.

Réfection de la façade de l'église.

Travaux de construction du terrain de sport couvert à énergie positive.

Etude pour la renaturation du ru du Sinotte, avec création d'une voie douce et réfection du lavoir.

Réfection de la toiture de la Mairie de Montallery.

Réfection complète du cabinet médical.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT DES PRES**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement des Prés 2021. A noter qu'il n'est prévu aucun travaux ou investissement, le budget est composé uniquement d'opérations d'ordre et de variation des stocks.

**FONCTIONNEMENT : Dépenses = Recettes = 606 203,79 €**

**INVESTISSEMENT : Dépenses = Recettes = 939 579,98 €**

**BUDGET GLOBAL : Dépenses = Recettes = 1 545 783,77 €**

Ce budget s'équilibre sur le long terme entre amortissement, remboursement d'emprunt et vente de terrains. Sorti de ces éléments comptables, il n'est pas prévu de dépense sur ce budget.

### **VENTE DES PARCELLES AB 375 ET AB 376**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la vente de la parcelle AB 375 de 31 m<sup>2</sup> et de la parcelle AB 376 de 17 m<sup>2</sup> au propriétaire de la parcelle attenante.